

➤ PRÉSENTER UN CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

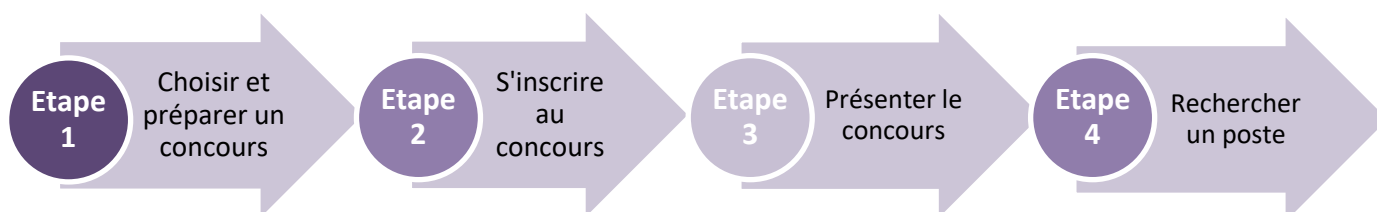
LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE C'EST :

50 000 employeurs potentiels

Plus de 250 métiers – 8 filières différentes :

Administrative – Animation – Culturelle –
Médico-sociale – Sapeur-pompier – Sécurité –
Sportive - Technique

INTÉGRER PAR CONCOURS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 4 ÉTAPES



ÉTAPE 1 : CHOISIR ET PRÉPARER UN CONCOURS

Pour réussir un concours : n'improvisez pas, préparez-vous !!

Une foire aux questions et des informations relatives à chaque concours (nature des épreuves, conditions d'accès...) sont accessibles sur le portail national des concours et examens de la fonction publique territoriale www.concours-territorial.fr. Le répertoire des métiers territoriaux (www.cnfpt.fr) peut également vous aider à choisir le concours correspondant à votre projet et votre profil,

Consultez les comptes rendus et les statistiques des précédentes sessions,

Procurez-vous des manuels de préparation,

Si vous le souhaitez, inscrivez-vous à une formation à distance ou auprès d'organismes spécifiques (le CNED, les Instituts de Préparation à l'Administration Générale, l'AFPA, le GRETA, les Diplômes Universitaires, etc.). Si vous êtes déjà agent territorial, vous avez accès aux préparations organisées par le CNFPT.

ÉTAPE 2 : S'INSCRIRE AU CONCOURS

Les phases de l'inscription :

Procurez-vous le **calendrier** des concours organisés pour l'année en cours sur le portail national des concours territoriaux www.concours-territorial.fr ou sur le site www.cdg-64.fr,

Prenez connaissance des dates de pré-inscription,

⚠ Il s'agit de **dates réglementaires** qui ne pourront faire l'objet d'aucune dérogation

Inscrivez-vous pendant la période réglementaire auprès du Centre de Gestion organisateur du concours, via le portail www.concours-territorial.fr

⚠ L'inscription à une préparation auprès du CNFPT ne vaut pas inscription au concours correspondant.

| Envoyez le **dossier d'inscription** au centre de gestion organisateur accompagné des pièces justificatives demandées dans les délais indiqués.

TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION ENVOYÉ HORS DÉLAI SERA REJETÉ

ÉTAPE 3 : PRÉSENTER LE CONCOURS

En règle générale, les concours comportent deux parties :

| Une ou plusieurs **épreuves écrites d'admissibilité**

Exemples : rédaction d'une note, d'un rapport, étude de cas, établir un tableau numérique...

| Une ou plusieurs **épreuves d'admission** (épreuves orales ou épreuves pratiques)

Exemples : entretien de motivation, épreuve professionnelle...

Absence à une épreuve obligatoire
Note inférieure à 5 sur 20

} Élimination du
candidat

Suite à sa réussite et à l'obtention du concours, **le candidat est appelé lauréat**. Il est inscrit sur une liste d'aptitude pour une durée totale de 4 ans (2 ans puis renouvelable à la demande du lauréat deux fois une année), et valable sur tout le territoire national.

ÉTAPE 4 : RECHERCHER UN POSTE

Vous êtes lauréat du concours, **vous devez maintenant rechercher un poste** pour le faire valoir. **Le concours ne vaut pas recrutement**, mais permet le recrutement dans toutes les collectivités territoriales du territoire national.

Pour trouver un poste, nous vous invitons à :

| Vous inscrire sur le Site Emploi Territorial www.emploi-territorial.fr, afin de consulter les offres d'emploi et vous créer un profil en tant que demandeur, consultable par les collectivités,

| Envoyer des candidatures spontanées dans les collectivités territoriales et établissements publics pouvant vous intéresser.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTACTS

| **Direction Emploi, Mobilité et RH**
Pôle Valorisation des Compétences et des
organisations

|  05 59 84 59 45

| espace.concours@cdg-64.fr

| www.cdg-64.fr